

Présence à la tribune

LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES LIMITES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État aux Finances. Le ministre vient de dire que cette mesure entrera en vigueur immédiatement et qu'elle s'appliquera à tous les déposants que protège la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Est-ce à dire que les personnes qui ont des dépôts dans les cinq institutions la Crown Trust, la Greymac Trust, la Greymac Mortgage Corporation, la Seaway Trust et la Seaway Mortgage Corporation sont également protégées, ou s'agira-t-il uniquement des nouveaux déposants à compter d'aujourd'hui?

• (1440)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, la Société d'assurance-dépôts du Canada n'a été saisie d'aucune réclamation, que je sache. Le bill, qui est déjà rédigé, entre en vigueur dès aujourd'hui. Il tente de prévoir toute circonstance future qui pourrait donner lieu à une réclamation quelconque et vise donc les sociétés mentionnées par le député. En supposant qu'elles répondent aux exigences de cette loi et des dispositions législatives d'application générale, elles seront visées bien sûr.

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ D'UNE MESURE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre d'État sait assurément que la Chambre est déjà saisie de deux mesures d'initiative parlementaire, l'une inscrite au nom du député de Kingston et les Îles et l'autre au nom du député de St. Catharines. Tous deux sont membres du parti progressiste conservateur. L'une de ces mesures, qui sera mise à l'étude mercredi prochain, propose de porter le montant maximum de \$20,000 à \$100,000. Pour démontrer à tous les Canadiens la très grande importance que le gouvernement attache à cette question, le gouvernement acceptera-t-il d'appuyer la mesure qui sera présentée mercredi par le député de Kingston et les Îles afin qu'elle soit immédiatement renvoyée pour étude au comité? Cette démarche serait de nature à calmer les inquiétudes des nombreux Canadiens dont les dépôts—dans certains cas l'épargne de toute une vie—ne sont pas en sécurité dans ces établissements?

M. Nielsen: Dans l'esprit de la réforme.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je crois que le gouvernement a déjà fait mieux. Nous venons tout juste d'annoncer que nous allons proposer une mesure qui entre en vigueur aujourd'hui même. J'espère que le député, qui est membre du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, comité qui a rédigé un rapport sur les profits bancaires et recommandé une limite de \$60,000 avec l'appui de ses collègues de York-Peel et de Mississauga-Sud . . .

M. Wilson: Je suis le député d'Etobicoke-Centre.

M. Cosgrove: . . . voudra maintenir sa proposition. Nous voulons qu'elle s'applique immédiatement. Nous avons tenu compte de leur avis. Au fait, pourquoi le député fait-il intervenir un autre membre de son parti qui a des idées différentes sur la question?

M. Wilson: Allons donc!

LES AVOIRS DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE—L'ENQUÊTE CONCERNANT LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE DE TORONTO

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question qui fait suite à celles qu'on a posées au ministre d'État (Finances). Celui-ci sait que, le 8 janvier, le gouvernement fédéral a saisi les avoirs de la Seaway Mortgage Corporation et de la Greymac Mortgage Corporation. Le ministre vient-il de dire que le gouvernement a constaté que les avoirs de ces sociétés ne sont pas suffisants pour acquitter l'ensemble de leurs dettes? Le ministre pourrait-il nous communiquer le résultat de ces enquêtes et confirmer que la GRC se livre à des investigations sur la transaction immobilière de Toronto?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le surintendant des assurances a agi conformément à la loi sur les compagnies de prêt après que l'Ontario, en vertu de sa compétence provinciale, eut saisi les avoirs des droits sociétés de fiducie. Par la suite, parce que les deux sociétés de prêts hypothécaires relevant de la compétence fédérale étaient associées et avaient fait affaire avec les sociétés saisies par le gouvernement provincial, et pour plusieurs autres raisons, le surintendant des assurances a saisi les avoirs des deux sociétés de prêts hypothécaires dont il est question depuis quelque temps.

A mon avis, le ministre ontarien de la Consommation et des Corporations, moi-même et les hauts fonctionnaires préférés ne pas donner de précisions à ce sujet parce que, comme le député le sait peut-être, les sociétés en cause ont fait part aux gouvernements fédéral et provincial de leur intention de tenir les gouvernements responsables de toute perte qui pourrait résulter de ces mesures. C'est pourquoi, de l'avis du conseiller juridique du gouvernement, il serait préférable de ne pas entrer dans les détails.

M. Waddell: Madame le Président, le ministre veut que nous étudions un bill tout de suite, mais il se garde bien de donner des éclaircissements sur les enquêtes lancées il y a environ une dizaine de jours.

LA NATURE DE L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Le ministre pense-t-il comme moi que les profits résultant d'activités criminelles sont investis de plus en plus chez nous, notamment ceux du commerce des stupéfiants, et qu'ils perturbent certains secteurs de notre économie? Pourrait-il dire à la Chambre si la GRC enquête actuellement sur la transaction immobilière à Toronto, en particulier sur la provenance de l'argent ayant servi à cette transaction, sur l'identité des personnes que dissimulent les entreprises numérotées et sur les prétendus investisseurs étrangers ayant des comptes bancaires en Suisse? La GRC procède-t-elle effectivement à une enquête sur cette transaction immobilière? Le ministre pourrait-il dire en outre à la Chambre si la GRC enquête en ce moment sur l'un ou l'autre des aspects que j'ai signalés et, le cas échéant, quand pouvons-nous espérer qu'un rapport sera déposé?